

Commune de BOLLEZEELE

Procès-verbal de la séance du conseil municipal du 30 septembre 2025

En mairie - 19 h 30 / 22 h 00

La présidence de la séance est assurée par Pierre MARLE, maire.

Le secrétariat de séance est assuré par Michel DIACRE.

| | |
|--|----|
| Nombre de membres du Conseil Municipal | 15 |
| En exercice | 15 |
| Nombre de membres présents | 12 |
| Nombre de votants par procuration | 0 |

PRÉSENTS (12) :

MARLE Pierre, VANPOUILLE Laurent, AGEZ Marie-Noëlle, BOULOGNE Sabrina, DECANter Bertrand, DIACRE Michel, LYOEN Jean-Noël, MASSEY-BOERHAVE Yvette, MISSIAEN Stéphane, POUBLANC Jean-Michel, FREVIN Faustine, BERTRAM Louis.

ABSENT ayant donné procuration (0) : néant

ABSENT(S) (3) : DUROISIN Murielle, KIECKEN Christine, PETYT Guillaume

Pierre MARLE rappelle que le procès-verbal de la séance du 26 juin 2025 a été adressé à tous les membres du Conseil Municipal. Il soumet le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée qui l'adopte à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1/ CCHF renouvellement de conventions

Délibération n° 2025-09-01

M. le Maire rappelle la délibération de 2015 concernant l'adhésion au service d'instruction ADS de la CCHF et la délibération de 2024 pour étendre les missions du service commun ADS à l'instruction des autorisations d'enseigne et d'affichage extérieur.

La période de renouvellement de ces conventions d'adhésion pour la période 2025-2030 est arrivée.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De renouveler l'adhésion aux deux services de la CCHF : ADS et son extension pour les enseignes.
- D'autoriser M. le Maire à signer les conventions déterminant les missions et les modalités d'intervention du service commun – instruction des autorisations du droit des sols et actes relatifs à l'affichage extérieur.

2/ CCHF/ Département : convention tripartite concernant la Signalisation d'Information Locale. Délibération n°2025-09-02

La CCHF a procédé à l'implantation de panneaux de signalisation d'information locale (SIL) sur le domaine public départemental situé sur le territoire de la commune.

L'implantation de ce matériel nécessite la signature d'une convention tripartite entre le Département, la CCHF et la commune pour définir les obligations et responsabilités de chacun.

M. le Maire donne lecture de la convention transmise par le département.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'autoriser M. le Maire à signer la convention présentée concernant la SIL.

3/ CCHF : Programme Local de l'Habitat

Délibération n°2025-09-03

Par délibération du 9 juillet 2025, le conseil communautaire a arrêté le projet du Programme Local de l'Habitat (PLH).

Le conseil municipal peut émettre un avis sur les moyens à mettre en place dans le cadre du PLH.

La CCHF a rencontré chaque commune pour établir un diagnostic du territoire. Il a été constaté :

- Beaucoup de maisons individuelles de grande taille
- Peu de petites typologies
- Décalage entre structure du parc et composition des ménages
- Peu de logements vacants
- Logements anciens
- Logements indignes
- Peu de locatifs

De ce diagnostic la CCHF a fait trois constats :

- Adapter le parc de logements aux besoins
- Répondre et anticiper les besoins à venir et actuels
- Augmenter les services : commerces, économie d'énergie des bâtiments, développer la mobilité

23 fiches actions autour de 4 grandes orientations

- 1 positionner la CCHF comme pivot de la politique de l'habitat et du logement
- 2 Adapter le parc de logements existant pour faciliter le parcours résidentiel
- 3 Produire une offre de logements
- 4 Porter une attention particulière au public cible

Le plan local de l'habitat est consultable sur le site de la CCHF.

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de Programme Local de l'Habitat de la CCHF en ce qui concerne la commune.

4/ CDG59 : demande d'adhésion volontaire

Délibération n° 2025-09-04

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à l'affiliation du Syndicat mixte des ports intérieurs du canal Seine-Nord Europe au Centre de Gestion du Nord.

5/ Adhésion aux conventions de participation en santé et prévoyance du CDG59

Délibération n°2025-09-05 et 2025-09-06

Monsieur le Maire rappelle les projets de délibération présentés lors de la séance du 26 juin 2025. Le CST a émis un avis favorable sur les projets de délibérations d'adhésion aux conventions de participation du Centre de Gestion du Nord en santé et prévoyance.

M. le Maire rappelle le montant de la participation de la commune :

- santé : 20 € par mois (minimum 15 €)

- prévoyance : 10 € par mois (minimum 7 €)

A l'unanimité le conseil municipal décide d'adhérer aux conventions de participation du Centre de Gestion du Nord en santé et en prévoyance.

6/ Contrat d'association avec l'école Saint Cœur de Marie

Délibération n°2025-09-07

Monsieur le Maire expose qu'il y a lieu de procéder au versement de la première partie de la subvention à l'école Saint Cœur de Marie en octobre 2025 comme convenu dans la convention. Madame la directrice de l'école Saint Cœur de Marie a transmis l'effectif pour cette année 2025/2026, soit 31 enfants domiciliés à Bollezeele.

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder au versement de la somme de 7 343.43 €, première partie de la participation communale au contrat d'association.

7/ Tarifs des repas en cantine en 2026

Délibération n°2025-09-08

M. le Maire rappelle les tarifs des repas en vigueur à ce jour au restaurant scolaire municipal : Depuis le 1er janvier 2019, les tarifs sont les suivants :

- 2.90 euros pour les mensuels domiciliés à Bollezeele.
- 3.60 euros pour les occasionnels Bollezeelois et mensuels extérieurs.
- 4.10 euros pour les occasionnels extérieurs.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de maintenir les tarifs en vigueur pour l'année 2026.

M. le Maire fait part d'une demande d'une famille concernant le service de plats végétariens à la cantine scolaire. M. le Maire rappelle qu'un repas hebdomadaire est végétarien comme imposé par la loi mais que la commune ne proposera pas différents menus quotidiennement. La commission d'élaboration des menus tentera de déterminer un jour fixe pour le menu végétarien.

8/ Organisation du banquet des aînés

Délibération n°2025-09-09

Le conseil municipal décide de fixer la date du banquet des aînés au mercredi 19 novembre 2025. Le banquet aura lieu à l'Espace Jules Dehaene. Monsieur le Maire est chargé de faire appel à un traiteur pour l'organisation.

La distribution des colis est fixée au samedi 8 novembre 2025 à l'espace Jules Dehaene pour les personnes qui ne pourraient pas assister au banquet.

9/ Travaux et achats

Laurent VANPOUILLE expose les travaux de voirie en cours :

- Route d'Arnèke : travaux de raccordement des réseaux d'eau entre Bollezeele et Arnèke par Noréade
- Route de Gravelines : cheminement piéton et réalisation de quais de bus

Sabrina BOULOGNE demande qu'un passage piéton soit mis en place, rue de l'Eglise, à la sortie du lotissement du Biesendriesch.

- Michel DIACRE informe des travaux réalisés sur les bâtiments :
 - Espace Jules Dehaene : bardage bois extérieur
 - École maternelle : reprise d'ardoises et suppression d'une cheminée
 - La Poste : pose de gouttières à l'arrière
 - Ecole maternelle : mise en peinture d'une classe
- La consultation pour le choix d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la future école a débuté. La date limite de réception des offres est fixée au 27 octobre 2025
M. le Maire rappelle la procédure : Accord cadre mono attributaire à marchés subséquents
- Laurent VANPOUILLE informe de la consultation en cours concernant le passage à la fibre des bâtiments communaux suite à la fin annoncée du réseau cuivre.
- Le copieur de la mairie va être remplacé.

10/ Adhésion au CNAS pour les agents retraités

Le conseil municipal décide de surseoir à la décision d'adhésion au CNAS pour les agents retraités par manque d'informations.

11/ Questions et informations diverses

- M. le Maire fait part :
 - D'un recrutement au 1^{er} septembre 2025 d'un agent stagiaire pour le remplacement d'un agent qui a fait valoir ses droits à la retraite.
 - Qu'une demande de contrat PEC est en cours auprès de France Travail
 - CCHF : modification du PLUI n°4 en cours jusqu'au 7 octobre 2025. Tous les documents sont accessibles sur le site de la CCHF.
 - La Région a fait un diagnostic de sécurité des arrêts de bus de la commune. De nouveaux modèles d'arrêts de bus vont être mis en place par la Région. La CCHF procédera au marquage au sol des emplacements sur la voirie (zébras), avec modification de l'emplacement des arrêts sur la Grand'place.
 - Le Département a procédé à un comptage des véhicules circulant rue de l'église. M. le Maire fait part des résultats concernant le nombre de véhicules et de leur vitesse.
 - Bilan annuel de l'accueil fiscal de proximité : vu la fréquentation, la DGFIP va maintenir une permanence par mois (deux actuellement) sauf en période fiscale et déclarative où deux permanences auront lieu par mois.
 - Le rapport annuel 2024 d'information du public relatif aux installations nucléaires de base de Gravelines 2024 est disponible en mairie.
 - L'association Les Retables de Flandre remercie le conseil municipal pour la subvention octroyée.
 - L'INSEE a transmis les chiffres du recensement de la population 2025 :
 - Bulletins individuels : 1411
 - Communauté : 74
 Soit une population municipale de 1485 habitants contre 1424 habitants en 2019
 - La commune va procéder à l'achat et la plantation d'arbres dans le bois et à l'implantation d'une haie entre le riverain n°3 allée des peupliers et le chemin piétonnier le long de la Maison d'accueil et de Musique

- Les plaques nominatives des sépultures des Sœurs au fond du cimetière seront remplacées.
- Marie-Noëlle AGEZ présente le compte rendu de la commission Accueil de Loisirs qui a discuté de l'organisation des ACM aux petites vacances 2026. La proposition est de passer les petites vacances en journées complètes comme l'été mais sans repas à la maison de retraite. Les parents seraient invités à fournir les repas des enfants.
- Une nouvelle directrice a été nommée à l'EHPAD. Elle prendra ses fonctions au 1er janvier 2026.
- Suppression du mat télécom allée des fleurs le jeudi 2 octobre 2025
- Date de la cérémonie des vœux : samedi 10 janvier 2025

Bertrand DECANTER a reçu une invitation pour une réunion de l'USAN le mercredi 1^{er} octobre 2025. N'étant plus délégué à l'USAN depuis le transfert à l'EPCI, il s'interroge sur cette invitation.

Le secrétaire
Michel DIACRE



Le Maire
Pierre MARLE

